



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE



Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE

Recrutement d'une firme pour réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des agents administratifs et techniques de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture et du projet SWIOFish2

Code activité : 2153040

Avril 2021

1- Contexte et justification

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue pleinement à l'amélioration de la vie économique, sociale et même culturelle, surtout de la population côtière, à Madagascar. Une évaluation de la valeur ajoutée directe issue de ce secteur a montré qu'il contribue à environ 7% du PIB national. Partant de la place importante de la filière, la mission assignée à l'administration de la pêche est de veiller à la durabilité des ressources halieutiques tenant compte des circonstances locales (surtout des petits pêcheurs) et aussi d'assurer l'instauration de la gouvernance de la pêche.

Les principaux rôles de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) sont de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre la politique de développement des productions halieutiques dans le cadre des orientations données par le Gouvernement. Il appartient à la DGPA de définir la politique globale en matière de pêche et d'aquaculture, ainsi que la stratégie générale à adopter, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre pour les réaliser. Elle dispose de directions techniques au niveau central, de projet et organismes rattachés au niveau central et régional, ainsi que des structures d'exécution et d'appui au niveau régional (les services décentralisés) qui lui permettent d'exercer logistiquement son autorité et d'exécuter efficacement ses programmes.

Pour assurer convenablement ses missions, la DGPA dispose de ressources humaines, tant techniques qu'administratives, éparpillées au niveau de toutes ses structures qui la composent. Des formations, recyclages et renforcements de capacités ont été fournis à certains de ces agents dans le cadre de nombreux projets et partenariats que le Ministère en charge de la pêche a développés ces dernières années. Cependant, malgré tous les efforts qui ont été déployés auparavant, ce n'est pas encore suffisant pour permettre à la DGPA d'assurer efficacement ses missions. Cette situation risque de s'aggraver dans les années à venir du fait de l'âge avancé des techniciens et du manque de relève.

Ainsi, pour une gestion rationnelle du secteur, et pour permettre à la DGPA de mener à bien ses missions, il est nécessaire de déterminer les besoins en renforcement des capacités (formations, recyclage, renforcements en effectif, etc) au niveau de la DGPA. Les présents termes de référence sont établis pour recruter une firme pour conduire cette étude.

2- Objectifs

L'objectif général de cette étude est de fournir des plans de formation des agents des organes exécutifs et de soutien de la DGPA, cohérents avec leurs rôles respectifs et les besoins réels du secteur et qui pourraient être mis en œuvre pour atteindre l'objectif de bonne gouvernance des pêcheries.

De manière spécifique, l'étude vise à :

- (i) faire un diagnostic complet des besoins en renforcements des capacités des agents dans les organes cités supra et tout en tenant compte des différentes séances de formations déjà dotées auparavant ;

(ii) identifier les besoins de l'administration de la pêche et de l'aquaculture en termes de ressources humaines ;

(iii) établir un plan de renforcement des capacités des agents administratifs et techniques de ces organes de la DGPA sur le moyen et sur le long-termes avec le budget correspondant ;

(iv) proposer un plan de redéploiement du personnel de l'administration en charge de la pêche et de l'aquaculture par rapport aux compétences existantes et aux besoins du secteur.

3- Principales tâches

Sans être exhaustives, les principales tâches à effectuer par la firme lors de l'étude sont les suivantes :

- Effectuer une analyse diagnostique des différents renforcements de capacité déjà reçus par les agents de la DGPA en faisant le lien avec les objectifs du secteur ;
- Effectuer une analyse du déploiement actuel des personnels de l'administration en charge de la pêche et de l'aquaculture ;
- A partir des analyses effectuées, toute en tant compte des missions des agents de l'administration et des différents départements, identifier les différentes formes de besoins en renforcements de capacités de ces agents en consultant chaque entité au niveau de la DGPA et le projet SWIOFish2 : formations, visites d'échanges, team building, colloques, etc ;
- Identifier les principaux besoins de l'administration de la pêche et de l'aquaculture en termes de ressources humaines ;
- Tenir compte des différentes stratégies et ou documents cadre au niveau du MAEP/DGPA pour l'identification de ces besoins en renforcements des capacités ;
- Fournir les principaux besoins en renforcement des capacités de ces agents afin d'atteindre les principaux objectifs fixés par le secteur, en précisant les actions à effectuer à court, à moyen et à long termes ;
- Elaborer un plan de renforcements des capacités pour les agents dans les différents départements ;
- Inclure dans les plans des listes non exhaustives des principaux bénéficiaires, des principales institutions d'accueil/de formations, le budget estimatif, la fréquence, l'urgence, etc.
- Élaborer un plan de redéploiement du personnel de l'administration en charge de la pêche et de l'aquaculture.

4- Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus de l'étude sont, notamment :

- i) Les besoins en renforcement des capacités des agents administratifs et techniques de la DGPA sont identifiés ;
- ii) les besoins du secteur en termes de techniciens et de personnel identifiés ;
- iii) un plan de redéploiement du personnel disponible.

5- Livrables

La firme remettra les livrables ci-après :

Livrables	Durée
Un rapport de démarrage , incluant la méthodologie adoptée et le chronogramme d'intervention détaillée, à l'issue de la réunion de démarrage avec l'équipe de la DGPA et du projet SWIOFish 2	10 jours après la réunion de démarrage
Un rapport intermédiaire contenant essentiellement un tableau récapitulatif avec les principales conclusions et recommandations (séparer le court, moyen et long termes) et les leçons apprises.	40 jours après le rapport de démarrage
Un rapport final	Au plus tard 10 jours après les commentaires de la DGPA et du projet SWIOFish2

6- Durée

- La prestation doit s'étendre sur une période maximum de trois (03) mois, entre le début du contrat et la remise du dernier livrable ;
- Le calendrier détaillé et l'échéance de chaque étape et livrable seront proposés dans la proposition technique de la firme ;
- La firme travaillera en étroite collaboration avec le projet SWIOFish2 et les Directions Techniques concernées de la DGPA et structures déconcentrées.

7- Qualifications requises

La firme devra justifier d'une expérience nationale et/ou internationale avec une expérience réussie en matière d'élaboration de plans de renforcements de capacités, ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires à Madagascar, et/ou en Afrique et/ou dans l'Océan Indien, ou dans des pays ayant un contexte économique comparable à Madagascar. Le prestataire mettra à disposition l'ensemble du personnel nécessaire à la mise en œuvre des activités. En effet, la firme devra soumettre au minimum les profils des personnels clés suivants :

- Un chef de mission de formation universitaire de niveau minimum Bac+5, dans le domaine des ressources humaines / planification, avec une expertise de cinq (05) années au minimum en relation avec l'élaboration de plan de renforcement des capacités ;
- Un expert, spécialiste de la pêche et de l'aquaculture, ayant une formation universitaire de niveau minimum Bac+5 en sciences halieutiques et de l'aquaculture, ou discipline connexe, avec de préférence une bonne connaissance de l'administration de la pêche et de l'aquaculture.